



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## commémorations

Question écrite n° 13970

### Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'opportunité que représente « l'année de l'Algérie en France en 2003 » pour favoriser l'effort de réconciliation entre nos deux pays. Aussi, il souhaiterait savoir dans quelles conditions il envisage d'associer des associations de harkis et de rapatriés à l'organisation des événements de cette année de l'Algérie.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur l'opportunité que représente l'« année de l'Algérie en France » pour favoriser l'effort de réconciliation entre la France et l'Algérie, et plus particulièrement a souhaité savoir dans quelles conditions les associations de harkis et de rapatriés étaient associées à cet événement. « Djaïr, une année de l'Algérie en France » constitue une échéance politique majeure dont l'objectif pour notre pays est d'enraciner en profondeur les relations franco-algériennes dans la vie et la culture françaises au-delà des préjugés qui les affectent. Décidée par les deux chefs d'Etat lors de la visite du Président Abdelaziz Bouteflika en juin 2000, c'est dorénavant la société civile qui porte le projet à travers la multiplication et la diversité des partenariats noués. Le programme, annoncé lors de la conférence de presse du 6 novembre 2002 tenue par les ministres des affaires étrangères et de la culture des deux pays, compte aujourd'hui plus de deux mille manifestations à travers tout l'hexagone et même au-delà. Cette manifestation a été organisée avec la plus grande honnêteté et en prenant les plus grandes précautions possibles, notamment s'agissant des consultations effectuées lors de la phase préparatoire. Les citoyens harkis et rapatriés ont été, comme tous les citoyens français, informés de la préparation de cette année de l'Algérie en France et ont été invités à présenter des projets pour s'associer à cet événement de réconciliation. En effet, le commissariat général de la manifestation a lancé, dès mars 2002, un appel à projets auquel plus de trois cents associations ou personnes privées ont répondu, parmi lesquelles plusieurs associations de harkis. Par ailleurs, le commissariat général a fait, entre février et juin 2002, seize missions en région dans les principales villes de France où des réunions ont été organisées par les directions régionales des affaires culturelles avec les responsables des associations culturelles et du milieu associatif pour informer le plus largement possible sur le projet. Dans chacune de ces réunions qui ont rassemblé de 50 à 180 personnes selon les régions, il a été rappelé que cette année de l'Algérie serait culturelle, sans tabou, ni censure, organisée sur la base de critères artistiques et que tous étaient invités à y participer sans exclusive, en particulier tous ceux qui avaient un rapport avec l'Algérie, tels les Français d'origine algérienne, les Français rapatriés, les anciens appelés, les anciens coopérants, etc. Quant au comité d'organisation de la manifestation, il est composé de fonctionnaires, nommés à titre temporaire, comme il est d'usage pour toutes les saisons culturelles étrangères en France. Actuellement, l'un des membres de ce comité, représentant le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, est un Français rapatrié d'Algérie. Enfin, plus de 20 % des manifestations programmées sont consacrés à la présentation de quelques temps forts de l'histoire de l'Algérie avant 1962 ; plusieurs expositions sont en particulier consacrées aux mouvements littéraires et artistiques en Algérie et en France durant la période coloniale. On citera également le très vaste projet d'établissement de la banque de données relative à l'état civil

des Français d'Algérie, réalisé par le centre des archives d'outre-mer d'Aix-en Provence et financé par le ministère de la culture et de la communication. Il semble donc que les conditions soient remplies pour que chacun parvienne, à l'occasion de cette manifestation, à exprimer les particularismes de son rapport à l'Algérie, grâce à l'expression artistique et culturelle qui lui est propre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Mancel](#)

**Circonscription :** Oise (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13970

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 2003, page 1712

**Réponse publiée le :** 26 mai 2003, page 4074